

20191216-3

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 16 décembre 2019

Objet : Vote de la décision modificative n°3 de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L.2311-6 et D.2311-14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget primitif de Paris Musées de l'exercice 2019 ;

Vu le budget supplémentaire de Paris Musées de l'exercice 2019 ;

Vu la décision modificative n°1 de Paris Musées de l'exercice 2019 ;

Vu la décision modificative n°2 de Paris Musées de l'exercice 2019.

Délibère :

Article 1 : La décision modificative n°3 de l'exercice 2019 de l'établissement public Paris Musées est adoptée.

Par délégation, la Directrice Générale

Delphine LÉVY